

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 décembre 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

● (1405)

* * *

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POLOGNE—DÉSAPPROBATION DE TOUTE INTERVENTION ÉTRANGÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, une situation de crise existe en Pologne depuis que le Conseil militaire de salut public a imposé la loi martiale, s'est emparé de tous les pouvoirs et exerce sa domination sur le pays. Afin que les lances à eau qu'on utilise en ce moment ne se transforment pas en armes plus mortelles, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que le gouvernement désapprouve l'intervention de tout pays étranger dans les affaires intérieures de la Pologne.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE QU'UN LIVRE DU SOUVENIR RAPPELLE LES AGENTS DE LA PAIX MORTS EN SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je propose une résolution qui obtiendra, j'en suis persuadé, le consentement unanime de la Chambre. Étant donné que nous n'avons pas d'archives centrales qui rappellent le souvenir des agents de la paix qui ont sacrifié leur vie tandis qu'ils étaient en service, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre demande qu'un Livre du souvenir rende hommage aux agents de la paix qui sont morts en service dans leur localité et que ce Livre du souvenir soit gardé dans le palais du Parlement comme témoignage de la gratitude et de l'estime des Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime de la Chambre?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POLOGNE—ON DEMANDE QUE LE CANADA FOURNISSE UNE AIDE ÉCONOMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les événements qui sont intervenus en Pologne en fin de semaine dernière prouvent combien il est difficile de trouver des solutions à long terme dans ce pays. Hier, au nom de son peuple, le pape Jean-Paul II a demandé qu'on évite la violence. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre demande officiellement qu'on n'intervienne pas de l'étranger dans les affaires de la Pologne et qu'on laisse ce pays régler ses propres problèmes, et que la population canadienne fournisse à la Pologne l'aide économique qui réponde aux besoins des Polonais.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

POLOGNE—ON DEMANDE AUX AUTRES NATIONS D'ÉVITER TOUTE INGÉRENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je veux attirer l'attention de tous les députés sur une affaire importante et urgente. Comme les Canadiens s'inquiètent vivement des récents événements en Pologne, comme les Canadiens sont très attachés aux principes de l'Accord d'Helsinki dont surtout les droits et libertés fondamentales de la personne humaine, comme ils appuient les citoyens de Pologne dans leur lutte pour obtenir ces droits fondamentaux auxquels ils ont droit, et comme le pape Jean-Paul II a demandé hier qu'on trouve des solutions aux problèmes tout en évitant la violence, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre exhorte tous les pays du monde à éviter toute action politique ou militaire propre à être interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures de la Pologne, et que la Chambre exprime le vœu que les difficultés internes de la Pologne trouvent leur solution dans des négociations paisibles entre le gouvernement et le peuple polonais.

Des voix: Bravo!